

Tél. 032 484 94 88

E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch

Les Genevez, le 21 mai 2025

AVIS OFFICIEL

Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

(Publication au Journal officiel n°20 du 30 mai 2025)

Mercredi 18 juin 2025, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Information de la Société d'apiculture des Franches-Montagnes au sujet de la lutte contre le frelon asiatique
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2024 ainsi que les dépassements budgétaires
4. Discuter et voter un crédit de maximum CHF 60'000.- destiné au renouvellement du véhicule de la voirie communale ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires
5. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressés, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

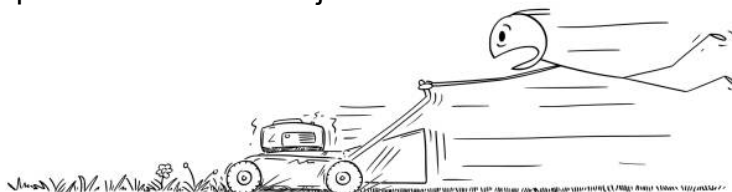
Place de jeux, Clos chez Gautier

Des déprédations ont été constatées à plusieurs reprises à la place de jeux située au Clos chez Gautier (aménagements détériorés/souillés). Des mesures seront prises si nous ne constatons pas d'améliorations.

Tonte du gazon

Pour des questions de bon voisinage, nous vous prions de ne pas tondre le gazon durant les heures de midi, après 21h00, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Merci de votre compréhension.



Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel n° 20 du 30 mai 2025)

Parcelles N° 1553, 1755, Passage de la Poste, 2714 Les Genevez

Requérant : Dropoly SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont

Auteur du projet : Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont

Ouvrage : Rénovation de l'immeuble se trouvant au passage de la Poste n°1, 3 et 5. Remplacement des fenêtres bois par des fenêtres PVC, remplacement des stores et changement de teinte des façades.

Matériaux : Façades, peinture RAL 1013
Stores RAL 7039

Parcelles : 1553, 1755

Rue : Passage de la Poste, 2714 Les Genevez

Zone : Zone à bâtir, Zone mixte, MAa

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 juillet 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Dépôt public de la révision du Plan d'aménagement local (PAL)

(Publication au Journal officiel n° 19 du 22 mai 2025)

Conformément à l'art. 71, al. 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune mixte des Genevez dépose publiquement durant 30 jours, soit du 23 mai 2025 au 1er juillet 2025 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, les documents suivants :

- Le plan de zones (PZ) ;
- Le règlement communal sur les constructions (RCC) ;
- Le plan des dangers naturels (PDN) ;

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser, sous pli recommandé, au Conseil communal des Genevez, jusqu'au 1er juillet 2025 inclusivement. Elles porteront la mention " Opposition au Plan d'aménagement local ". Les prétentions à la compensation des charges qui n'auront pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances communales sur l'électricité,

(Publication au Journal officiel n° 17 du 8 mai 2025)

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Genevez le 9 octobre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 avril 2025.

Réuni en séance le 22 avril 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

En outre, le Conseil communal a élaboré une ordonnance d'application de ce règlement qui entrera également en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Tournée des déchets encombrants combustibles

Nous vous rappelons que la tournée des déchets encombrant combustibles est uniquement destinée à la collecte des encombrants et ne comprend pas les appareils électroniques.

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage comme de vieux meubles, des matelas, des engins de sport, des tapis, des accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille.

La liste exhaustive est disponible sur le site :
<https://www.celtor.ch/encombrants/#>

Merci pour votre compréhension.

Avis aux propriétaires de piscines

Dans le but d'assurer une alimentation en eau constante avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons aux propriétaires de piscine/jacuzzi de plus de 3000 litres (enterré ou hors-sol) qu'ils sont priés d'aviser le secrétariat communal avant de les remplir.

Ceci dans le but de planifier les prélèvements et d'éviter que le niveau du réservoir n'atteigne un seuil critique.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Avis à la population sur les travaux de mensuration



Le Service du développement territorial du Canton du Jura a mandaté le bureau Rolf Eschmann SA pour réaliser les adaptations particulières et la mise à jour périodique des données de la mensuration officielle des Genevez.

L'exécution de tels travaux implique que les équipes de terrain du géomètre pénètrent sur les fonds privés, sans occasionner toutefois de gêne pour les propriétaires fonciers concernés. Nous les remercions par avance de leur compréhension.

Le levé des objets de la mensuration reposera en grande partie sur l'utilisation du GPS. Cette technologie de positionnement par satellite appliquée au domaine de la mensuration permet d'atteindre une précision centimétrique.

Au terme de ces travaux, la commune disposera d'une base cadastrale actualisée, fiable, précise et conforme aux derniers standards en vigueur. Le géoportail cantonal sera également actualisé (www.geo.jura.ch).

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous prions de prendre contact avec Bernard Studer, ingénieur géomètre et directeur du bureau Rolf Eschmann SA (**032 435 56 79 / info@eschmann-geometre.ch**).

Par ailleurs, le bureau Rolf Eschmann SA est toujours chargé de la conservation des documents cadastraux, de la diffusion des extraits (plans de situation) et de la réalisation des mutations de biens-fonds.

Glovelier, mai 2025

Mise en location appartement, Chemin de l'Ecole 1



Un appartement lumineux de 3,5 pièces est à louer.

L'appartement comprend : une cuisine ouverte sur le séjour, deux chambres, une salle de bain, une cave et un galetas.

Loyer mensuel : Fr. 950.- + Fr. 200.- acompte sur charges

Pour toutes questions ou visites, nous vous remercions de contacter notre administration communale au : **032 484 94 88** ou **info@lesgenevez.ch**

Représentant de la commune au sein de l'assemblée des délégués du GLM

Nous vous rappelons que le Conseil communal recherche une personne intéressée à représenter la commune des Genevez au sein de l'assemblée des délégués du GLM.

Les personnes étant intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal au : **032 484 94 88** ou **info@lesgenevez.ch**.

Nomination de la représentante à la commission scolaire de l'ES-Bellelay

Le Conseil communal a l'avantage d'annoncer la nomination de Mme Thaïs Berberat en tant que représentante de la commune à la commission scolaire de l'Ecole secondaire.

Nous la remercions pour son engagement et lui souhaitons beaucoup de plaisir !

La Poste à 2714 Les Genevez Service à domicile à partir du 16 juin 2025

Chère cliente, cher client,

À partir du lundi 16 juin 2025, la Poste proposera le service à domicile à 2714 Les Genevez en raison de la cessation d'activités de notre partenaire l'Épicerie au gré des vents. Vous pourrez ainsi effectuer vos opérations postales directement sur le pas de votre porte. La filiale en partenariat reste toutefois à votre disposition jusqu'au vendredi 13 juin 2025 à 18h30.

Service à domicile – l'offre en bref

Que ce soit pour envoyer des lettres, déposer des colis ou effectuer des versements, nous vous servirons du lundi au vendredi aux heures de distribution habituelles, et ce directement sur le pas de votre porte.



Expédition *

- Lettres et colis Suisse et étranger
 - Recommandés Suisse et étranger
 - Express Suisse
- Calculez les frais de port de vos lettres et colis sur poste.ch/prix.



Règlement de factures

- Versements en Suisse en CHF, en espèces, par chèque «service à domicile» ou par bulletin de paiement jusqu'à un montant maximal de CHF 10 000.–



Commandes

- Carnets de timbres courrier A et courrier B
 - Vignettes autoroutières
- * Vous recevez les lettres, les recommandés et les colis comme à l'accoutumée.



Retrait d'espèces

- Par chèque «service à domicile» ou par bulletin de paiement jusqu'à un montant maximal de CHF 10 000.–

Vous recevrez un courrier personnel quelques jours avant l'introduction du service à domicile. L'offre et le processus vous y seront présentés en détail.

Vous pouvez également utiliser nos services dans les filiales avoisinantes. Vous trouverez nos sites sur poste.ch/sites.

Poste CH Réseau SA
Secteur Jura-Neuchâtel Nord-Sud

Poste CH Réseau SA
Wankdorfallee 4
3030 Berne

Téléphone: 0848 888 888
poste.ch





FÊTE DU MUSÉE

RÔTI À LA BROCHE ET GRATIN

23 JUIN 2025 11h-18h

PLUS D'INFOS SUR :
www.museerural.ch

Inauguration de la station essence des Genevez



Mercredi 28 mai 2025

16h à 20h

INAUGURATION

Station essence Les Genevez

L'ESSENCE A BON COMPTE !



Venez partager le verre de l'amitié avec toute notre équipe MÉRILLAT

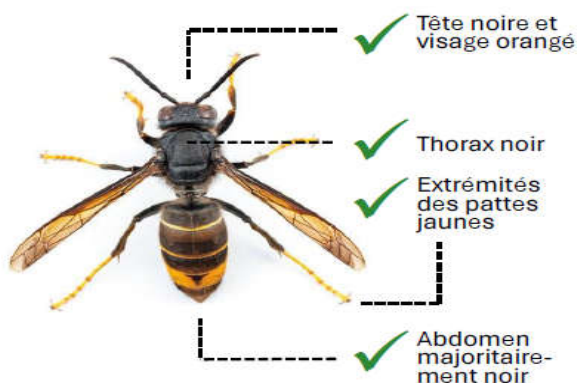
Frelon asiatique, appel à la vigilance

Nous sollicitons la participation active de la population, à travers le signalement des observations suspectes d'individus et de nids sur la plateforme nationale www.frelonasiatique.ch. Au vu du grand nombre d'observations attendues cette année, seuls les signalements effectués sur cette plateforme pourront être traités. Nous comptons sur la vigilance de toutes et tous.

Après confirmation par la plateforme de la présence de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers peuvent, pour les nids proches des habitations, mandater un spécialiste habilité à procéder à l'élimination de nids (liste disponible sur le site Internet de l'Office de l'Environnement à l'adresse mentionnée ci-dessous). Les frais peuvent généralement être prise en charge par les assurances, comme pour les nids de guêpes. Pour les nids problématiques pour les ruchers, la FJA dispose parmi ses membres de spécialistes pour la vulgarisation, la recherche et l'élimination des nids. De plus amples informations sont disponibles dans la stratégie cantonale, pouvant être consultée à l'adresse suivante : www.jura.ch/frelonasiatique.

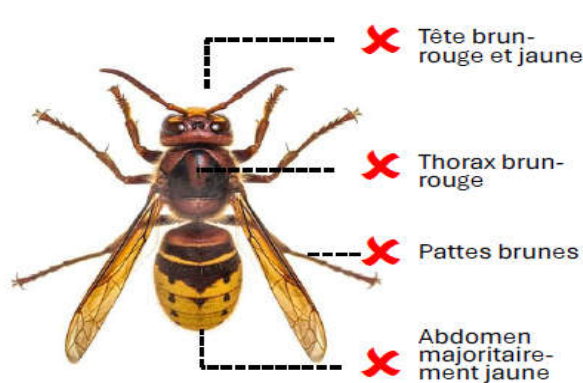
Reconnaitre le frelon asiatique

Le frelon asiatique



Ne pas confondre avec

Le frelon européen



Reconnaitre les nids de frelon asiatique

De petits nids primaires peuvent être trouvés au printemps et au début de l'été dans et autour des maisons: sous les avant-toits, dans les garages, cabanes de jardin, buissons, etc.



Diamètre 5-20cm

Les grands nids secondaires sont en forme de poire, d'un diamètre jusqu'à 1 m, et se trouvent le plus souvent à la cime des arbres à plus de 10 m de hauteur.



Diamètre 30-100cm

Signalez l'observation sur www.frelonasiatique.ch



Scannez le code pour soumettre une observation sur frelonasiatique.ch

En cas de difficultés d'accès au site ou si une vérification est souhaitée, la hotline FJA est à votre disposition :



District des Franches-Montagnes : 077 807 27 25

District de Delémont : 077 807 28 73

District de Porrentruy : 077 807 29 43